



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 31-00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2016, le conseil a adopté, par la résolution **1607-295** le premier projet de règlement de modification numéro **16-94PR**, intitulé **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1 août 2016**, à **19h30** au 119 de la rue Principale. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications:

16-94PR

La section 7.3.41. Zone communautaire et résidentielle de moyenne densité (COM-c) est modifiée de la façon suivante;

On ajoute les usages permis dans cette zone, soient les suivants;

- les commerces de bureaux;
- les commerces de services;

3. Le projet de règlement ainsi que les plans illustrant les zones visées par le projet de modification du règlement de zonage numéro **16-94PR** peuvent être consultés aux heures de bureau, au secrétariat de la municipalité, situé au 119 de la rue Principale, à Saint-André-Avellin.
4. Les modifications au projet de règlement **16-94PR** contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

1) **Zones concernée :**

- Zone communautaire et résidentielle de moyenne densité (COM-c) (154)

2) **Zones contiguës :**

- Zone résidentielle de basse densité (R-a) (153) (181)
- Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) (163)

Le secteur concerné est délimité à l'ouest par la rue Patrice, au nord par la rue Rossy, à l'est par la limite arrière des lots des propriétés impairs sises aux 519 à 529, rue Louis-Seize inclusivement, et délimité à proximité au sud par la propriété sise au 510, rue Patrice.

5. Au cours de cette assemblée, la Maire, Madame Thérèse Whissell ou son représentant expliquera le projet de règlements et les conséquences de leurs adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Fait et donné à Saint-André-Avellin, le 13 juillet 2016.

La secrétaire-trésorière
par intérim

Laurie Laframboise

CERTIFICAT DE PUBLICATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Je, soussignée, Secrétaire-trésorière par intérim, domiciliée à Lochaber, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis dans le journal "Revue de la Petite-Nation" et en affichant une copie à la Mairie de Saint-André-Avellin, le 13^e jour du mois de juillet 2016.

Laurie Laframboise
Secrétaire-trésorière
par intérim